

Image not found or type unknown



Bon idée votre part merci pour tout

Par **huseyin**, le **01/06/2014 à 14:14**

Bonjour à toutes et tous ceux qui m'ont donné une idée de demande d'autorisation de séjour pour 3 mois mais je ne peux pas travailler car je dois faire quoi ? Je suis mariée avec un français depuis 3 ans.

Par **aguesseau**, le **01/06/2014 à 20:05**

Bonjour, vous demandez un titre de séjour vie privée et familiale comme conjoint de français qui est automatique si vous êtes entré régulièrement en France.

Par **huseyin**, le **01/06/2014 à 21:55**

Merci pour votre aide mais je n'ai pas encore demandé régulièrement en France. Je suis en France depuis 2004, j'ai vécu avec ma femme depuis 2008 et je suis marié depuis 2011. Est-ce que vous avez des idées pour mon cas ? Merci d'avance.

Par **IG4**, le **02/06/2014 à 11:19**

Bonjour, il faut faire une demande sur la base de la circulaire du 28 novembre 2012.
• Pour le conjoint d'un étranger en situation régulière :
- Cinq ans de présence en France.
- 18 mois de vie commune.
- Des ressources suffisantes.